



Les nouveaux avertissements sanitaires arrivent ...

Rubrique : ditos - Date : mercredi 2 mars 2011

Les nouveaux avertissements sanitaires arrivent ...

Les paquets avec les images chocs commencent à remplir les rayons des buralistes. Cette mesure à laquelle les associations antitabac tiennent beaucoup aura certainement un impact sur la consommation et découragera le plus jeunes à entrer dans le tabagisme.

Le paquet de cigarettes est le principal, voir l'unique vecteur de communication pour l'Industrie du tabac, bridée à cause des législations de plus en plus strictes en matière de publicité et promotion. Les fabricants concentrent donc tous leurs efforts pour faire de leur paquet un objet attrayant et séducteur.

Les messages sanitaires avaient déjà amputé en partie leur potentiel de communication mais ces messages ont vu leur effet s'amenuiser chez les fumeurs réguliers qui, faute de renouvellement, ne regardent même plus le message.

L'intégration des images chocs permet de mieux illustrer les risques encourus. De plus, ces messages graphiques peuvent être compris par tous et notamment par les plus jeunes et les illettrés, populations particulièrement vulnérables au marketing de l'industrie.

Ces images permettront aux fumeurs de mieux identifier les maladies et affections liées à la consommation de tabac et qui ne se limitent pas qu'au cancer du poumon. La France suit ainsi les recommandations de la CCLAT* et les exemples des nombreux pays qui ont mis en place ces avertissements graphiques. Les résultats des diverses enquêtes sur l'impact de cette mesure à travers le monde sont majoritairement positifs.

En 2004, une enquête menée par le bureau de la promotion de la santé de Singapour révèle que 28% des fumeurs fumaient moins de cigarettes depuis la mise en place des avertissements sanitaires graphiques.

Une autre étude grecque sur les adolescents a déterminé que les avertissements sanitaires graphiques proposés par l'Union Européenne étaient plus efficaces que les anciens avertissements textuels pour informer sur les méfaits du tabac. Ainsi, environ 84 % des adolescents non fumeurs ont déclaré que les avertissements sanitaires graphiques proposés étaient plus efficaces que les anciens textes pour dissuader les jeunes de commencer à fumer.

Au Brésil, c'est 73 % des fumeurs qui approuvent ces avertissements (en place depuis 2002) 54 % affirmaient même avoir changé d'avis quant aux conséquences du tabagisme sur la santé et 67 % indiquaient que les avertissements sanitaires graphiques les incitaient à arrêter de fumer. En Australie, 22 % des non fumeurs et 35 % des anciens fumeurs ont indiqué que les nouvelles étiquettes les ont dissuadés de fumer.

En 2006, la Thaïlande a également adopté cette mesure. Une étude révèle que 53 % des fumeurs ont affirmé que ces étiquettes les avaient « beaucoup » fait réfléchir sur les risques sanitaires. 44 % des fumeurs envisageaient une

tentative de sevrage suite à ces avertissements.

Enfin au Canada, 84% des canadiens fumeurs considèrent les messages sanitaires graphiques comme une véritable source d'informations relatives à l'impact du tabac sur la santé, alors que ce n'était le cas que pour 47 % des fumeurs vivant aux États-Unis où les avertissements sont uniquement textuels.

En France, 14 messages différents seront imprimés sur les paquets de cigarettes. Cette rotation est indispensable pour éviter qu'un message ne soit plus lu qu'un autre. Ces avertissements graphiques représenteront 40 % de la surface du paquet.

Certains pays comme l'Uruguay imposent que l'avertissement recouvre 80 % de la surface, voir 75% dans le cas du Canada. Naturellement, plus le message est grand, mieux il est assimilé par le fumeur et moins la possibilité de communication est aisée pour l'industrie.

L'Uruguay est d'ailleurs attaqué par un fabricant de tabac installé en Suisse qui estime que cette mesure enfreint le traité de promotion et de protection des investissements conclus entre les deux pays. Il a porté plainte contre l'Uruguay le 26 mars. En novembre 2010, tous les pays parties a la 4ème Conférence de la Convention cadre de lutte antitabac ont adopté la déclaration de Punta del Este qui rappelle que les Etats ont le droit d'adopter des mesures pour protéger la santé publique et notamment, réguler l'exercice des droits de propriété intellectuelle en fonction des politiques de santé publique nationales, tout en respectant les dispositions des accords internationaux concernant les aspects du droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Dans cette bataille pour limiter l'usage du paquet comme outil de communication en faveur du tabac, certaines associations réclament la mise en place du paquet générique, un paquet sans aucune communication possible, pas même le logo, dont la taille et la couleur seraient uniformes et seule la marque demeurerait.

Bonne Lecture,

*CCLAT Convention Cadre de lutte antitabac, traité international de santé publique de l'OMS.

[Lire la lettre](#)